



**DECISION DU MAIRE N° 36/2024
DU 12 SEPTEMBRE 2024**

**SPECTACLE PRINTEMPS DES CONTES
« A TABLE ! EMBARQUEMENT IMMEDIAT »**

Le Maire de Vert le Grand ;

VU le Code Général des Collectivités territoriales notamment l'article L 2122-22 ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 28 septembre 2020 portant délégation générale à Monsieur le Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT le devis de la compagnie C'EST-A-DIRE pour le spectacle « A table ! Embarquement immédiat » dans le cadre du Printemps des contes ;

DECIDE

ARTICLE 1er : de signer le devis pour le spectacle « A table ! Embarquement immédiat » par la compagnie C'EST A DIRE pour un montant de 1 213.25 € TTC.

ARTICLE 2 : La décision sera notifiée à l'intéressé.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois, à compter de sa publicité.

A Vert le Grand, le 12 septembre 2024

Le Maire,

Thierry MARAIS